

Barème pour le volet gratuit

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant :

Barème des revenus annuels (bruts)	Jusqu'à
Personne seule	23 842 \$
Famille formée d'un adulte et d'un enfant	29 171 \$
Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus	31 141 \$
Famille formée de conjoints sans enfant	33 181 \$
Famille formée de conjoints avec un enfant	37 125 \$
Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus	39 097 \$

En vigueur le 31 mai 2020